

MESSAGERIE – FRET EXPRESS



Prévenir les risques professionnels

Les métiers de la messagerie et du fret express exposent les salariés à des risques professionnels de diverses natures : douleurs aux dos, accidents de la route, chutes, agression, stress... Voici des ressources pour mieux comprendre ces risques, mieux les prévenir et réaliser votre document unique d'évaluation.

Les principaux risques professionnels

Douleurs au dos et aux articulations

- Port de charges lourdes
- Absence d'aides à la manutention (diablos, monte-escaliers...)
- Véhicules inadaptés ou mal équipés
- Mauvaise organisation des chargements, multipliant les manutentions en livraison.
- Poste de conduite inadapté ou manque de formation des conducteurs aux réglages (position du siège, du volant, des pieds et des mains).

Risque routier

- Mauvaise organisation des tournées, et des itinéraires de livraison
- Défaut d'entretien des véhicules (éclairage, clignotants, feux stop, freins...)
- Utilisation des écrans et du téléphone en phase de conduite par manque d'organisation des communications
- Aléas de circulation ou mauvaises conditions météo

Chutes

- Sols dégradés ou glissants
- Manutention dans les escaliers
- Contraintes temporelles, travail dans la précipitation
- Chaussures inadaptées

Stress, agression

- Itinéraires inconnus ou insuffisamment préparés.
- Défaut d'entretien des véhicules (éclairage, clignotants, feux stop, freins...).
- Utilisation des écrans et du téléphone en phase de conduite.
- Manque d'équipement de protection individuelle (pour les livreurs en deux roues : casque, gants, gilet air bag).

Évaluez les risques dans votre entreprise

Tout employeur est responsable de la santé et de la sécurité au travail de ses employés. Il est donc tenu d'évaluer les risques et de formaliser cette évaluation dans le document unique.

L'évaluation des risques doit permettre d'identifier les mesures de prévention les mieux adaptées. Pour être efficace, cette étape associe le personnel concerné et prend en compte l'ensemble des activités de travail.

Trouvez un accompagnement près de chez vous

Les Caisses régionales de l'Assurance maladie – Risques professionnels (Carsat, Cramif, CGSS) peuvent vous apporter appui et conseil pour conduire vos actions de prévention des risques professionnels.